

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_61

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : VENTE PARCELLE ZI
CHARTREUSE GUIERS –
ENGAGEMENT SARL CHARTREUSE
METAL**

Date de la convocation : le 30 janvier 2020

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 3</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

La SARL Chartreuse Métal, gérée par Alexandre BERRUX, créée en 2012, dont l'activité est la fabrication de structures métalliques et de parties de structures, souhaite acquérir 3000 m² de la parcelle AE431 sur la ZI Chartreuse-Guiers afin de construire un bâtiment professionnel.

Ce projet d'acquisition de parcelle par cette entreprise a obtenu un avis favorable de la commission économie du 17 septembre 2019.

Actuellement, la parcelle visée sur la ZI Chartreuse-Guiers est classée en risque fort de crue rapide de rivière en raison du risque d'embâcle sur le pont de la déchèterie, ce qui rend une grande partie des terrains de la ZI Chartreuse-Guiers inconstructible, dont cette parcelle. Cette parcelle redeviendra constructible suite au rehaussement du Pont de la ZI Chartreuse Guiers levant ainsi ce risque.

Les travaux de rehaussement du pont sont prévus pour le 1^{er} semestre 2020.

Afin de pouvoir travailler sur son projet d'acquisition et d'implantation, la SARL Chartreuse Métal sollicite un engagement de vente de la part de la Communauté de communes.

CONSIDERANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le projet de construction d'un bâtiment professionnel pour la SARL Chartreuse Métal sur une parcelle de 3 000 m² sur la ZI Chartreuse Guiers,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission économie du 17 septembre 2019.

CONSIDERANT l'impossibilité immédiate de réaliser la vente de la parcelle au regard des risques d'inondation non encore levés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ.

- **ACTE** l'engagement de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à réserver 3 000 m² de la parcelle AE431 ZI Chartreuse-Guiers à la SARL Chartreuse METAL pour l'année 2020, rappelant que si cette vente n'est pas réalisée en 2020, cet engagement s'annule.

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 20/02/2020

SLOW

ID : 038-200040111-20200206-20__61-DE

Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 13 février 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

